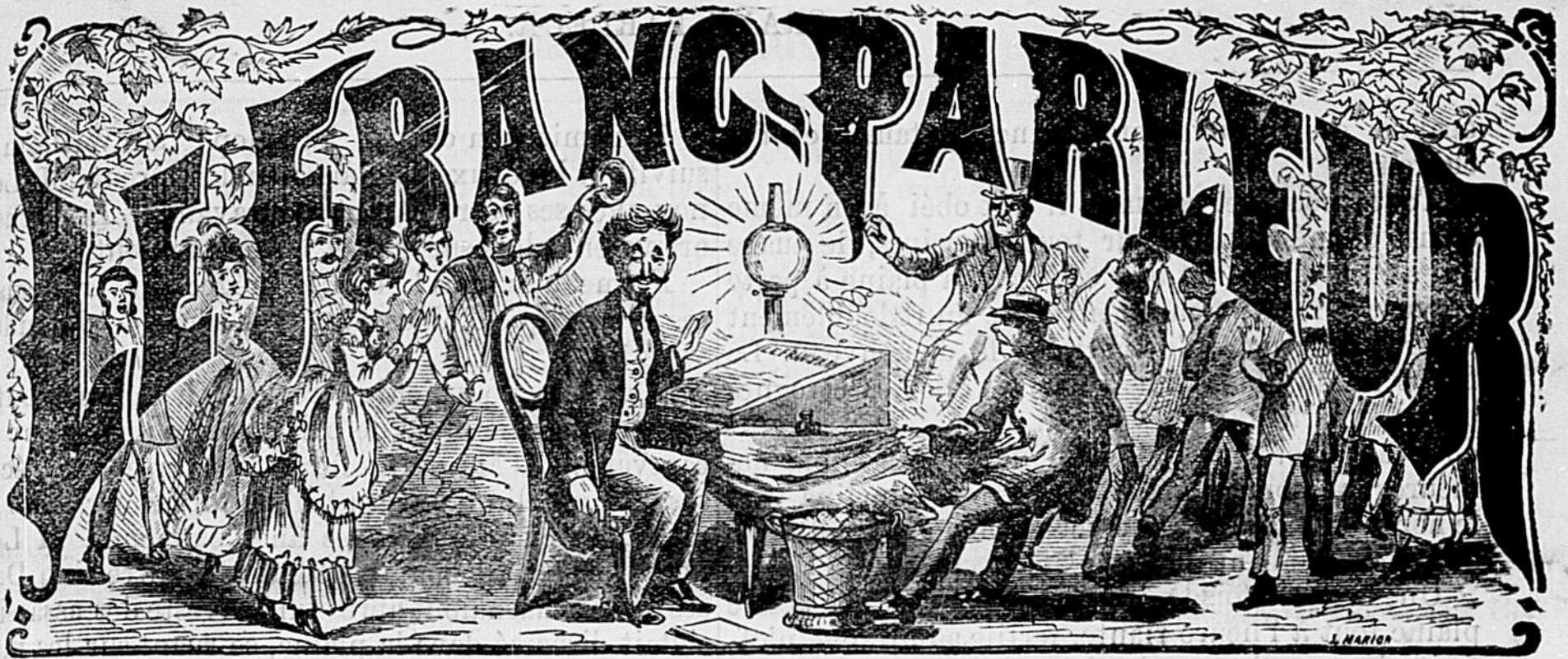


J. L. Vallée
Montebel



Vol. II, No. 23.

MONTREAL, JEUDI. 22 FEVRIER 1872.

ABONNEMENT, ... 82-00
PAR NUMERO, ... 5 Cents

FEUILLETON DU FRANC-PARLEUR.

LE

CHASSEUR DE PANTHERES

PAR ERNEST CAPENDU.

XVI

LES SAUTERELLES.

(Suite)

— "Aoh ! fit tout à coup sir William en levant le nez

— Quoi ? demanda M. Paterson.

— Une tache dans le ciel !"

Effectivement, à l'est de Damas, au-dessus de la plaine fertile, venait d'apparaître subitement, dans le ciel pur et sans nuage, une tache foncée qui grandissait à vue d'œil. Sir William demeurait ébahi, le nez en l'air, les yeux démesurément ouverts.

"Aoh ! faisait-il simplement ; aoh !"

C'était tout ce qu'il pouvait dire pour manifester ce qui se passait en lui, et les impressions que recevait son âme.

Ces taches grandissaient de minute en minute avec une rapidité inouïe, et un bruit étrange : froissement aigu, cliquetis criard, semblait descendre du ciel. Les voyageurs s'étaient arrêtés.

Bientôt l'horizon tout entier s'obscurcit ; un nuage compact, plus sombre que toutes les vapeurs condensées, projeta sur la terre des ténèbres épaisses, et, du sein de ces ténèbres, s'éleva un fracas

plus terrible, plus effrayant que les éclats du tonnerre, car il était plus continu, et il en augmenta encore l'horreur.

Le nuage s'abaissait progressivement, il tombait à plat, tout d'une pièce. Bientôt il heurta les sommets des collines, ouvrit leurs flancs, et s'abattit enfin sur la terre. Alors le bleu du ciel reparut, la lumière se fit et éclaira le extraordinaire spectacle. La plaine entière, les collines, les arbres, les toitures des maisons voisines disparaissaient sous une couche grisâtre, épaisse, qui grouillait et bruissait, s'agitait et criait, se remuait formant des vagues.

Les animaux fuyaient épouvantés, les arbres craquaient, la terre gémissait. L'on entendait un bourdonnement assourdissant, général, incessant, tel, que le sol tout entier semblait avoir une voix, ou plutôt des milliards de voix. On eût dit des quantités effrayantes de chaudières immenses dont les eaux eussent été à la fois en ébullition.

"Les sauterelles ! dit M. Lerno. La plaine est perdue !"

Il n'achevait pas, que de nouveaux cris retentissaient dans les airs, mais c'étaient des cris aigus, joyeux, des appels, et l'on vit arriver de toutes parts, à tire-d'ailes, avec la plus merveilleuse célérité, des troupes de cigognes et d'innombrables bandes de *samarmars* (oiseaux plus petits que la cigogne et qui se rapprochent du loriot). Le seul remède contre le mal qui est tombé du ciel est aussi envoyé par lui.

Les voyageurs étaient demeurés immobiles, formants avec la petite caravane qui les avait rejoints, un îlot au milieu de cette mer animée aux tons clairs et poussiéreux.

Tout autour d'eux le combat s'engageait ou plutôt le carnage. Cigognes et *samarmars* faisaient merveille. Les unes écrasant et broyant à la fois, à l'aide de leur long bec, des myriades de sauterelles, les autres rachetant leur faculté destructive moins grande, par leur extrême activité. Mais ils avaient beau faire : la couche des sauterelles était tellement

épaisse, qu'il pouvaient à peine l'entamer et l'éclaircir.

Tout à coup, et comme s'il eût obéi à un même signal donné à la fois sur tous les points, le nuage qui s'était abaissé et qui couvrait la plaine à perte de vue, se releva doucement avec un redoublement de bruit infernal. L'obscurité se fit de nouveau. Le fracas rendu plus strident par les cris des cigognes et des samarmars, s'élevant en même temps, devint épouvantable. Une fois élevé, le nuage sembla demeurer un moment immobile : puis il s'inclina vers le nord, et il courut rapidement comme s'il eût obéi au souffle puissant du *khamsin*.

Une seconde fois le jour avait reparu, mais cette plaine tout à l'heure riante, fertile, admirable, n'offrait plus que l'aspect désolant d'un canton affreusement ravagé. La terre entièrement dénudée, ne présentait plus à l'œil le plus clairvoyant le moindre brin d'herbe : les arbres se montraient complètement dépouillés de feuilles et même d'écorce, le grain des épis avait été dévoré aussi bien que la paille, le fruit aussi voracement que la fleur. C'était le spectacle de l'hiver succédant lamentablement à celui du printemps, et quelques instants à peine avaient suffi pour accomplir cette métamorphose aussi rapide que désastreuse.

Au même instant et du côté opposé à celui par lequel s'étaient envolées les sauterelles, c'est-à-dire vers Damas même, éclata un bruit épouvantable que domina presque aussitôt une fusillade des plus vives.

Les massacres ! s'écria M. Lerno en palissant. Les sauterelles nous ont retardés, elles seront cause de notre mort.

Les Maronites qui conduisaient les chameaux et les ânes, poussèrent des cris de terreur.

Les Druses ! s'écrièrent les uns en désignant Damas.

Les Druses ! répétèrent les autres en désignant la montagne.

A la nuée des sauterelles succédait une nuée de Druses : la destruction revenait sur cette terre déjà ravagée. Des cavaliers le yatagan au poing, s'échappaient des portes de Damas, courant dans les faubourgs, s'élançant vers les maisons isolées, habitations de campagnes des consuls européens, des chrétiens, des juifs.

Puis d'autres Druses descendaient de la montagne comme des vautours avides de sang et de carnage, le fusil en arrêt, hurlant, rugissant des cris de mort et des menaces de tortures.

Sir William demeurait fasciné.

En avant, sir William, dit M. Paterson. Ne craignez rien. Cet excellent Malhoun-Khatoun m'a donné un sauf-conduit.

Nieriez-vous encore les massacres ? s'écria M. Lerno d'une voix forte en étendant le bras vers Damas.

— Je ne vois que des cavaliers qui courent dans la plaine, répondit M. Paterson, et qui jusqu'ici n'ont fait de mal à personne.

Et il mit son cheval au galop : sir William le suivit, et les deux Anglais abandonnèrent M. Lerno avec ses Maronites et sa caravane. Les Druses arrivaient alors sur eux et les entouraient.

Ferme, mes amis ! cria le négociant français à ses domestiques. Vous avez vos armes ! défendez-vous !

Mais que pouvaient faire dix hommes contre deux cents ? Une pluie de balles tomba serrée sur la caravane. Les Maronites furent renversés, tués, écrasés. En un clin d'œil les ballots furent arrachés et pillés, les chameaux et les ânes emmenés. M. Lerno demeurait debout, se défendant contre cinq Druses qui s'acharnaient après lui. Le reste des assassins s'était dispersé dans la plaine, se ruant sur les maisons égorgeant les habitants, semant partout la mort et l'incendie.

Le malheureux Français se battait comme un lion. Blessé déjà, il se défendait encore avec la crosse de son fusil déchargé qu'il tenait par le canon. Tout à coup, deux nouveaux cavaliers s'élançèrent de la montagne et surgirent dans la plaine. Ces cavaliers arrivèrent comme la foudre sur le groupe formé par les Druses et M. Lerno.

Deux Druses roulèrent la poitrine ouverte par le tranchant d'un yatagan manié avec une vigueur surhumaine. Un troisième tomba le crâne fendu.

„ Un ! deux ! trois ! dit une voix sonore.

— Et quatre ! „ ajouta une autre voix.

Un coup de pistolet venait de retentir, et le cheval d'un Druse s'enfuyait traînant son cavalier le pied pris dans l'étrier.

Le dernier assassin prit la fuite en poussant des cris aigus.

M. Lerno demeurait stupéfait.

„ Abou'l-Abbas ! s'écria-t-il enfin. Toi en Druse.

— Eh ! fit le chasseur de panthères, comment serais-je parvenu jusqu'ici sans ces vêtements.

— M. de Villeneuve ! dit encore M. Lerno en regardant son second cavalier, son second sauveur.

— Couvrez-vous d'un burnous prenez un turban dépouillez ces cadavres ! cria Abou'l-Abbas.

Et bénissez les sauterelles, car, sans elles, vous étiez perdu ! Vous saurez tout ! A cheval, vite ! A Damas

Des gerbes de flammes s'élevaient au-dessus des remparts de la belle cité, et le bruit incessant de la fusillade se mêlait à des vociférations de démons.

„ Oh ! Deir-el-Kamar ! „ murmura Henri en fermant les yeux comme pour se soustraire à ce terrible spectacle qui lui rappelait de si poignants souvenirs.

Abou'l-Abbas l'entraînait...

XVII

Les massacres à Damas

Ce jour-là, jour de sang et d'ignominie, c'était le 9 juillet 1860, et la chrétienté entière gardera mémoire de cette date fatale toute imprégnée de cri-

mes; ce jour-là, en Europe, nous étions calmes et paisibles, vivant heureux et en paix, ce jour-là les plaisirs offraient, comme de coutume, leurs attraitsvivants, et à quelques centaines de lieues de nous cependant, éclairées par ce même soleil qui brillait au-dessus de nos têtes, s'accomplissaient, de l'autre côté de la Méditerranée, les plus horribles iniquités.

Des Druses, des êtres faits de chair et d'os comme les autres hommes, des créatures douées de la faculté de sentir et de comprendre, faisaient descendre l'échelle humaine à un degré au-dessous de la brute carnassière et vorace.

En présence de pareils faits, on est tenté de se demander si l'homme est réellement une créature intelligente, et s'il a bien marqué sa place en se mettant à la tête de la création, au dessus du tigre, du chacal et de la hyène !

Et dire qu'à l'heure même où j'écris ces lignes, il s'élève des voix pour plaider la cause des monstres assassins, que des hommes faisant partie d'une société civilisée implorant l'humanité en faveur de ces sauvages féroces qui n'ont même pas l'excuse qu'a le stupide habitant de l'Océanie, car celui là a toujours vécu seul, séparé des autres hommes, loin de la lumière de la société, et les autres côtoient la civilisation depuis des siècles.

Mais si l'on défend les Druses, pourquoi ne pas défendre aussi les serpents et les requins ? Pourquoi des primes à ceux qui détruisent les animaux dangereux et destructeurs ? Fait-on le procès au vautour avant de lui envoyer une balle ?

Il y a là-bas, sur la terre sainte, les mânes de quinze mille Maronites qui crient vengeance, et si la première loi de la civilisation est l'humanité, la seconde doit être justice pour tous et punition du crime !

Quelle plume, quel crayon pourraient décrire ces scènes horribles ? Quelles expressions forger pour peindre ces orgies sanglantes ? De tels passages de l'histoire devraient être écrits avec du sang pour frapper d'épouvante les générations à venir, et rendre impossible le retour de semblables forfaits.

Damas, belle et riante fille de la splendide Syrie Damas diamant le plus pur de la couronne asiatique, quel ignoble linceul n'a-t-on pas jeté sur toi durant ces journées des 9, 10, 11, 12 et 13 juillet. Quel spectacle que celui qu'offrait cette cité tout à l'heure si splendide, ces rues où passaient ces femmes voilées mystérieuses fleurs dont l'éclat se devine au parfum où marchaient gravement ces hommes aux vêtements constellés d'or, cette population, une heure plus tôt florissante et paisiblement animée, quel spectacle maintenant que celui de ces maisons enflammées et croulantes, de ces rues pavées de cadavres et noyées de sang, de ces malheureux fuyant de tous côtés on ne trouvant partout que la mort et la destruction.

Que sont auprès de cela les guerres féroces du moyen âge, dont rougit notre civilisation moderne ?

Depuis longtemps déjà, depuis que les massacres avaient éclaté dans la montagne, les bruits les plus

alarmants couraient dans Damas. Les massacres médités un mois plus tôt par Akmed-Pacha, le gouverneur turc de Damas, devaient éclater déjà le 18 Juin, mais Abd-el-Kader avait deviné la trame horrible : il avait acheté douze cents fusils, il avait armé ses Algériens, et sa ferme contenance en avait imposé aux monstres. Les massacres avaient été remis. Akmed-Pacha (qui le croirait ?) avait reçu une éducation européenne.

Il avait été élevé à Paris et il avait passé deux années de sa jeunesse à Vienne ! Les bienfaits de la civilisation sont-ils donc impuissants sur ces natures féroces ?

Akmed-Pacha se replia sur lui-même, comme le tigre lâche qui fait patte de velours devant le lion, et attendit, mais il continua, dans l'ombre, à nouer un à un tous les fils de son intrigue.

Sous prétexte de veiller à la sûreté de la ville et de la mettre en état de défense contre les Druses, il fit une levée de soldats, qu'il choisit parmi l'écume de la société musulmane, et il donna à chaque chef civil de Damas une centaine de ces bandits qui, le moment venu, devaient être les plus féroces parmi les assassins.

Du 18 Juin au 19 Juillet, les réunions s'étaient multipliées parmi les musulmans, et les cafés retentissaient d'injures et de menaces contre les chrétiens. Les intentions devenaient évidentes.

Des Turcs entraient chez les Lazaristes et chez les sœurs, examinaient les portes et disaient : "Encore quelques jours, et nous ferons de votre établissement une belle mosquée !... encore quelques jours et nous n'entrerons pas ici furtivement, mais en *Maîtres*, car nous sommes les maîtres partout où se trouvent les chrétiens."

Les maisons des chrétiens avaient été marquées avec de petites croix rouges, comme jadis avaient été marquées les maisons des protestants lors des massacres de Saint-Barthélemy. Des musulmans rencontraient-il un chrétien dans la campagne, ils traçaient en l'injuriant une croix sur la route et forçaient le malheureux à fouler aux pieds le signe de la Rédemption. Des croix de bois étaient suspendues au cou des chiens-loups qui pullulent à Damas ; d'autres chiens étaient chassés par les rues, portant des écriteaux où se lisaient ces mots : *consul de France*, d'autres : *consul de Russie*; d'autres ; *consul de Prusse*.

L'Angleterre avait eu *seule* le triste honneur d'échapper à cet outrage (1).

Le consul anglais, M. Bank, lorsque ses collègues des autres puissances lui avaient parlé de leurs craintes, avait répondu qu'il ne croyait pas aux *mauvaises intentions* des musulmans.

"A quoi bon aller chez le pacha ? disait-il ; je lui ai déjà tout dit ce qu'il y a à lui dire ?"

(1) Lettre du 5 septembre 1860 de M. Poujoulat.

(A continuer.)

Humble requête au "Nouveau-Monde."

Nous nous adressons très amicalement à notre grand frère du journalisme catholique dans notre cité pour le prier, lorsqu'il patronne des discussions sérieuses sur des sujets profonds, comme c'est le cas actuel dans ses colonnes, de vouloir bien veiller à ce que la succession de ses correspondances ne soit pas chronologiquement intervertie. C'est ainsi, que si l'article de Mr. de Montigny sur la lettre Pacolet, dans lequel sont signalés par acclamation ou par exclamation, comme on voudra, les coqs-à-l'âne historiques du spirituel chroniqueur de New-York, avait été inséré avant la note du mystérieux "lecteur du Nouveau-Monde," qui a soulevé le débat, le public ne se fût pas fredonné à lui-même la phrase de Figaro: "Ah ça! qui trompe-t-on ici?" Monsieur le dit lecteur mystérieux et impérieux, qui réside, dit-on, à la campagne, et qui n'a écrit jusqu'ici que pour témoigner sa mauvaise humeur, tout en déclarant sans cesse qu'il n'a pas le temps de travailler, n'aurait peut-être dès lors pas trouvé "si belle et si bonne la leçon de philosophie et d'histoire" donnée par le correspondant américain à l'auteur de: "quelques notes chrétiennes sur la question de la déclaration de l'indépendance américaine."

L'impartialité d'un journal "à principes," ne consiste pas seulement à accueillir des opinions libres et discutables dans ses colonnes; il doit encore ne pas laisser percer des soupçons de partialité dans l'arrangement des correspondances qu'il reçoit à ce sujet, dans la place ce qu'il leur assigne et dans l'attention qu'il évoque ou provoque de la part de ses lecteurs.

A défaut de ces tout petits soins, il se produit inévitablement dans les polémiques un de ces accidents fréquents, dit-on, à la guerre, et toujours si regrettables, qui consistent à "tirer sur ses propres troupes."

Le "Franc-Parleur," qui combat pour toutes les questions de principes et de droit chrétien sous le même drapeau que le "Nouveau-Monde," et qui saura toujours justifier en faveur de la vérité et de l'honnêteté, son titre de "Franc-Parleur," se permet de signaler ces petites remarques et de s'en faire l'écho désintéressé. L'éclaircissement qui peut en résulter est dans l'intérêt de tous. Mr. A Fegin a établi dans son dernier article, sur la question de l'indépendance américaine, des principes trop sûrs en ce qui touche le rôle et l'attitude du journalisme catholique "in rébus dubiis," pour que nous n'en fassions pas tous notre profit, et le "Nouveau-Monde" a écrit des choses trop raisonnables sur "l'Opposition" pour qu'il n'accepte pas de son petit frère, ce qui n'est pas même une doléance mais simplement une "Observation."

Quartier Est.

Comme plusieurs amis des candidats maintenant en lutte dans ce quartier, ont fait circuler le bruit que j'avais résigné en faveur de leurs conseillers respectifs: Je dois dire pour la satisfaction de mes amis, que je ne me suis retiré et que j'ai encore moins résigné. pour faire place soit à M. J. B Rolland, soit à M. Euclide Roy. Aucune de ces deux candidatures n'a créé chez moi de sympathies assez fortes, pour

que je prenne une part active dans cette lutte électorale. Je resterai donc complètement neutre, le choix des Candidats m'étant indifférent; assuré comme je le suis par avance, que "les intérêts du Quartier Est seront également bien représentés."

ADOLPHE OUMET.

Le Journal des Trois-Rivieres.

Cette excellente feuille vient de subir un changement notable dans la composition de son personnel, dont les effets seront croyons-nous, tout à fait salutaires pour ses nombreux lecteurs, et favorables pécuniairement parlant, à sa nouvelle administration. M. Gédéon Desilets ex-zouave pontifical, annonce dans le numéro du 15 Février. sa prise de possession du journal, à titre de propriétaire, et prend place au fauteuil éditorial. Dans un article aussi bien écrit que ferment pensé, le nouveau rédacteur annonce la ligne de conduite qu'il se propose de suivre.

Défenseur des vrais principes, et partisan dévoué de l'école catholique, qui depuis quelques années s'est implantée dans notre pays, le journal des Trois-Rivieres est appelé à fournir une belle carrière, et à rendre d'importants services dans le centre de son action. Nous n'en voulons d'autre garant, que le langage ferme et franc de son propriétaire M. Gédéon Desilets qui, à coup sûr sera un brave soldat de la plume, comme il l'a été de l'épée.

Si des souhaits sincères et formulés avec toute la sincérité de cœur possible, peuvent lui être agréables, et alléger quelque peu le fardeau de la responsabilité inhérente à sa nouvelle tâche, qu'il veuille bien accepter ceux que nous lui offrons en ce moment pour le succès de son œuvre.

Elections Municipales

CANDIDATS EN LUTTE.

QUARTIER EST.

Euclide Roy, J. Bte. Rolland.

QUARTIER ST. LOUIS

Jos. Brunet, J. Bte. Homier.

QUARTIER ST. JACQUES.

Frs. Contant, Jacques Grenier.

QUARTIER ST. MARIE.

W. Crevier, D. Munro.

QUARTIER ST. LAURENT.

James Howley, W. Kennedy.

QUARTIER ST. ANTOINE.

Narcisse Valois, M Kay.

QUARTIER ST. ANNE.

Alex. McCambridge, W. Clendinning.

Société Médicale de Montréal.

SEANCE DU 14 FEVRIER 1872

Présidence du Dr. A. B. Larocque.

Officiers présents : Drs. J. E. Coderre, J. W. Mount, A. Ricard, L. J. P. Desrosiers, G. Grenier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du Dr. A. Fortier (de Longueuil) promettant son concours cordial pour le succès de la Société.

Le Secrétaire présente aussi de la part du Dr. J. N. Chopin (du Sault au Récollet) une note concernant la vaccination.

Ensuite sur motion du Dr. A. Ricard, secondé par le Dr. E. P. Lachapelle, le Dr. A. Lenoir (de St. Henri) est admis membre actif.

Le Dr. J. E. Coderre donne lecture de la deuxième partie de son travail sur la vaccination.

Il est ensuite proposé par le Dr. J. W. Mount, secondé par le Dr. A. T. Brosseau, qu'une séance extraordinaire soit convoquée mercredi 21 Février courant, afin de clore la discussion sur la vaccination et d'adopter certaines conclusions à ce sujet et que tous les membres de la Société soient particulièrement invités à assister à cette séance.—Adopté.

Le Dr. P. E. Pianté donne avis qu'il proposera à la prochaine séance le Dr. J. A. Lapière comme membre actif.

Et la Séance est levée.

DR. G. GRENIER.
Sec-Trés. S. M.

Un dompteur déchiré par cinq lions.

On écrit de Bolton (Angleterre,) jeudi le 4 janvier. Un terrible événement a eu lieu, hier au soir, dans la ménagerie établie sur la place du marché. A dix heures et demie du soir, Massarti, le dompteur de lions, exécutait ses exercices ordinaires dans une cage renfermant cinq lions mâles, lorsque l'un de ces animaux le frappa d'un coup de griffe. Massarti, tomba sur le genou, se tourne et frappa l'animal d'un coup de l'épée qu'il tenait à la main. Au même moment un autre des lions posa ses griffes sur ses jambes, l'empêchant ainsi de se lever et lui arrachant en même temps la peau de léopard qui couvrait la poitrine. Les quatre lions l'attaquèrent alors ensemble. Massarti, gardant son sang-froid et continuant de frapper avec son arme, acculé au fond de la cage, Massarti tira sur les lions trois coups de revolver qui malheureusement n'était armé qu'à blanc. Pendant ce temps le public était en proie à une épouvante extrême et, par son désordre paralysait les efforts que faisait le personnel de la ménagerie pour s'élancer au secours du dompteur.

Comme il ne s'était pas agi d'une représentation principale, la direction n'avait pas pris la précaution de préparer des barres rouges comme d'ordinaire. On s'empressa d'en chauffer, mais il se passa malheureusement plus de dix minutes avant que Massarti pût être retiré de la cage. Le dompteur était horriblement blessé. La moitié du cuir chevelu du derrière de la tête et des morceaux de chair de ses cuisses avaient été arrachés. Massarti leva la tête pour montrer qu'il vivait encore, mais il dit aux hommes qui le transportaient à l'hôpital que c'en était fait de lui. En effet, peine à l'hôpital il rendit le dernier soupir.

Le lion qui a attaqué Massarti l'avait déjà frappé, lundi dernier, et le dompteur s'en défiait tout particulièrement. Massarti n'avait qu'un bras, l'autre lui ayant été arraché, il y a neuf ans, à Liverpool, par deux lions des griffes desquels son entourage le délivra au moyen de barres rouges.

Massarti, dont le vrai nom était McCarthey, n'était âgé que de 33 ans. Il laisse une veuve, mais pas d'enfants.

Le coroner appelé à constater la mort du malheureux dompteur a exprimé, dans le procès-verbal, le vœu de voir les autorités s'opposer à l'entrée des dompteurs dans les cages des animaux féroces.

Les journaux de Bolton sont remplis de détails sur ce tragique événement.

Massarti avait une grande réputation en Angleterre, où il était attaché à la ménagerie Myers, lorsqu'il perdit son bras, il y a neuf ans dans une autre lutte contre deux lions féroces. Moins bien défendu cette fois-ci, il a été, à deux reprises complètement terrassé, et c'est lorsqu'il était sur le dos, ayant quatre animaux sur lui et ne pouvant plus se servir de son épée pour frapper qu'il jeta son arme en criant au personnel du cirque de s'en emparer.

Le premier soin de l'entourage a été de faire passer entre les grilles de la cage, des planches de séparation pour isoler les animaux; mais, comme malheureusement une partie du public se mêlait de l'opération, les planches ont été posées de travers et il a fallu en retirer. Pendant ce temps, Massarti était livré sans défense à la fureur des lions, et le malheureux dompteur que morcelaient les dents ensanglantées de ces animaux, continuait de conserver son sang froid au point qu'il donnait des conseils à ceux qui voulaient le sauver.

Massarti a été traîné plusieurs fois d'un bout à l'autre de la cage. Il avait sur les autres dompteurs le désavantage de ne pas dominer les animaux féroces par le regard.

Les employés du cirque ont déclaré qu'ils auraient pu, même en l'absence de barres rouges, sauver Massarti, si le public, en se précipitant autour de la cage, n'avait pas entravé leurs mouvements.

On a pu croire un instant que Massarti échappait aux lions, lorsqu'il réussit une première fois à les écarter de son corps et à se remettre debout, mais ce ne fut là, malheureusement, qu'un des incidents de cette épouvantable lutte.

Le Baron de Charette et les zouaves pontificaux du Canada.

Il y a quelques semaines, un zouave pontifical de cette ville envoyait au général de Charette, une copie du groupe photographique des zouaves canadiens présents à Rome le 20 septembre 1870. Le brave héros de Mentana et de Loigny a accusé réception de l'envoi par la belle lettre suivante que notre ami veut bien nous passer.

Paris, 20 Janvier 1872.

Mon Cher ami,

Je n'ai certainement pas oublié le mois d'octobre 1869, et le jour où j'ai pu conduire au St. Père ces bons enfants du Canada, qui venaient de si loin lui offrir leur dévouement restera à jamais gravé dans ma mémoire. C'est un de mes plus chers souvenirs, et je n'oublierai jamais que c'est aux Canadiens que je dois avoir vu déployé ce vieil étendard de la France, que nos pères communs avaient si souvent défendu

et illustré au prix de leur sang. "Aime Dieu et va ton chemin." C'est notre vieille devise, et, si aujourd'hui la France souffre, c'est qu'elle a oublié la tradition du passé, et qu'elle ne se relevera de ses ruines que lorsqu'elle sera revenue à son Dieu et à sa foi.

Espérons que Dieu aura enfin pitié de nous et nous permettra de nous retrouver de nouveau tous réunis à Rome, agenouillés aux pieds de Pie IX rétabli dans tous ses droits.

Je vous remercie de votre bon souvenir; vous avez eu une bien bonne idée de réunir ainsi tant de visages que je reconnais et qui me sont bien chers; il me semble en les regardant être encore à Rome: c'est comme un parfum des jours passés. Mais nous reverrons ces jours heureux. Vous viendrez tous, je compte sur vous; vous le savez, et dites le bien à tous les amis: Je vous connais, allez; et je sais bien qu'au premier cri de "Vive Pie IX" tous les *castors* (c'est ainsi que le général de Charette appelait les zouaves canadiens) seront là.

Dites bien à tous vos camarades combien je les aime: dites leur qu'en toute circonstance, ils peuvent compter sur moi comme je compte sur eux.

Recevez mon bien cher ami avec tous mes remerciements l'assurance de ma bien vive affection.

BARON DE CHARETTE.

— Le *Mercur*e d'Orthez donne à ses lecteurs une recette qu'on peut placer au nombre des connaissances utiles; la voici:

"Les feuilles de tous les géraniums ont la propriété de guérir promptement les coupures, les écorchures et autres plaies de ce genre.

"On prend une ou plusieurs feuilles de cette plante que l'on écrase un peu sur un linge et que l'on applique ainsi sur la plaie.

"Il arrive très souvent qu'une feuille suffit pour la guérison. Elle s'attache fortement à la peau, aide au rapprochement des chairs, et cicatrise la blessure en peu de temps.

"Nous croyons devoir donner cet avis à tout le monde, mais surtout aux ouvriers, à nos lecteurs de la campagne, qui profiteront d'un procédé aussi simple et tout à leur portée."

Le Chevreuil ou Daim de Virginie.

(*Cervus Virginianus*)

Ce gracieux ruminant est encore fort nombreux dans les cantons d'Ontario, nouvellement établis. On le rencontre aussi, bien qu'en plus petit nombre, dans la partie sud-est et ouest de notre Province. De tous les "cervidæ" d'Amérique, c'est probablement l'individu dont les formes sont les plus élégantes. Sa tête est longue et effilée, ses yeux grands; pleins d'éclat, de couleur bleu, tirant sur le noir. Ses jambes sont délicates, mais bien tournées et musculaires en égard à leur volume. Son corps est passablement robuste et flexible. Ses cornes ne sont pas grandes. Dans leur première moitié, elles sont recourbées vers le dos et dans l'autre moitié, elles le sont, en sens opposé. Généralement le bois est cylindrique: mais on le rencontre quelquefois palmé. Il varie de forme et de volume selon les individus. Les extrémités sont de forme ronde, conique, aigue, retrou-

sée. A la tête de presque tous, vers l'intérieur de chaque corne il y a des "cornélians" sur le front. Une grande paire de cornes pèsent jusqu'à six livres, mais il en est peu qui excèdent quatre ou cinq livres en pesanteur.

La couleur du daim change avec la saison. En automne et en hiver il est gris-bleuâtre: au printemps, roussâtre; il redevient bleuâtre en été. Sous le menton, la gorge, le ventre et sur le pelage intérieur des pattes et le dessus de la queue, le blanc prédomine. "Les faons" sont d'abord d'un rouge-brun, tacheté de blanc, le long des côtés: Pendant l'automne de leur première année, ils perdent les taches blanches et revêtent la livrée des vieux. Longueur du museau à la racine de la queue, cinq pieds quatre pouces: la queue y compris le poil, peut avoir un peu plus d'un pied en longueur.

La femelle donne naissance en mai ou en juin à un ou deux, rarement, à trois petits, qu'elle cache dans un taillis. En Canada, le chevreuil passe l'hiver au sein des savanes d'épinette ou de cèdre; comme l'original, il y fait son ravage et s'y réunit en troupes. Le ravage est la partie de la savanne, ou la bande s'est établi et s'est tracé dans la neige une multitude de sentiers qui se croisent en toutes directions; à cette saison: rarement on découvre leurs traces dans les bois francs: le printemps à la fonte des neiges, ils gagneront les hauteurs jusqu'à l'automne et brouteront dans les champs pendant la nuit. En hiver dans les savannes ils se nourriront des châtons, du merisier, du cèdre, de l'épinette, de mousse. En été, ils subsisteront de feuilles, d'herbes tendres, de baies, de pois, de navets et attaqueront même les champs de pommes de terre. Les pois et les navets sont préférés par eux, à tous les produits agricoles. Ils passeront la journée entière, dans le voisinage des champs. Le mâle généralement, se construira un lit confortable de feuilles et d'herbes, dans un fourré d'arbustes et y reposera, la plus grande partie du jour. A la fin de mai et en juin, quand les mouches les tourmentent, ils sortent du bois et gagnent les champs environ une heure avant le coucher du soleil. Ils cherchent aussi à cette saison protection contre les moustiques, dans l'eau des lacs pendant la nuit.

Le chevreuil fréquentera soir et matin même pendant la nuit pour s'abreuver les sources d'eau vive et certaines salines minérales. Un jeune chasseur grimpera dans un arbre avoisinant et avec sa carabine, il logera une balle meurtrière dans les flancs du jeune roi des bois, lequel entendra le coup de fusil avant de voir son ennemi.

En octobre, en novembre et en décembre, ces cerfs parcoureront avec impétuosité les sentiers de la forêt. Les mâles se livrent à cette saison avec leurs pieds et leurs cornes des combats furieux. Leurs cornes alors quelquefois s'enlacent au point qu'ils ne peuvent se séparer; en ces occasions, ils mourront de faim ou seront dévorés par les animaux carnassiers: le naturaliste Say, atteste le fait pour l'avoir vu de ses yeux.

C'est en automne qu'ils sont le plus gras, mais les mâles deviennent maigres en décembre tandis que les femelles conservent leur graisse jusqu'au milieu de l'hiver; au printemps les chevreuils sont maigres et faibles. Il est facile de les découvrir avec des chiens dans leur "ravage" à cette saison. Une fois poursuivis, ils s'élancent, se blessent et s'épuisent dans les épaisse couche de neige et dans le verglas. Le chasseur les rejoint, puis les poignarde et les égorge comme des animaux de basse-cour amenés à l'abattoir, ceci s'appelle une boucherie, dans les goûts de l'indien

degradé : ce n'est pas la chasse : le doux art de la vénérie. Ces massacres, au moment où la mère va mettre bas, la loi les punit sans miséricorde. La chasse du chevreuil se fait d'ordinaire aux premières neiges : et pour celui muni d'une bonne carabine et de muscles d'acier, c'est un amusement plein d'attraits.

Un instinct inexplicable pousse le chevreuil à regarder fixement un flambeau pendant la nuit : sa curiosité le conduit à sa perte. Le chasseur expose dans le devant de son canot sur la lisière des bois, une torche d'écorce enflammée ; le chevreuil allant s'abreuver, s'arrête, s'approche, fixe l'objet : et une balle meurtrière l'atteint. On le leurre également au moyen d'une bougie ardente, fixée à l'intérieur de la cavité d'un bouquet d'écorce de bouleau, qui dérobe la figure de celui qui le porte, les yeux du cerf reluisent dans l'obscurité comme des globes de feu—points de mire pour le chasseur qui peut difficilement manquer le cible.

Dans les Etats du Sud, où le cerf fréquente de vastes plaines, on le pourchasse à cheval avec des lévriers (stag hounds.) Du golfe du St. Laurent, à travers le Canada et les Etats-Unis jusqu'aux Montagnes Rocheuses excepté au Mexique. On ne l'a pas remarqué au nord du St. Laurent, plus bas que Québec, à l'ouest de Montréal il se rencontre, dans toute la province d'Ontario, on le trouve au nord de l'Outaouais. Dans le district voisin des lacs de Nippising et Témiscaming, on voit de temps à autre des bandes éparses de chevreuils ; on l'a remarqué ces années dernières dans le comté de Renfrew sur les rivières Madawaska et Bonnehère. Il existe dans tous les Etats de l'Union. Fort commun au Texas et à New Mexico, il ne se trouve pas dans les Etats d'Orégon ou de Californie.

Les Daims qu'Audubon et Bachman rencontrèrent à Niagara et au Maine, leur semblèrent deux fois aussi gros que ceux qu'ils avaient vu dans les îles de la Caroline du Sud, où l'on va chasser ce bel animal si facile à apprivoiser.

Ovide nous a laissé une riante description des malheurs du chasseur Acteon, métamorphosé en cerf dont voici, une traduction libre.

Au temps où l'île de Délos flottait à la surface du bleu océan, une jolie dame grecque, du nom de Latone, y donna le jour à un fils nommé Apollon et à une fille jumeaux : issus de son (légitime ?) mariage avec un grand seigneur des mieux posés de l'époque, le sieur Jupiter. Avec le temps, la petite devint une grande, une belle princesse, si gentille, si modeste, si rangée que bientôt, on la surnomma la chaste, la blanche Diane. Elle raffolait de la chasse et se fichait des "cavaliers." On la trouva néanmoins, si "adorable" que les "fashionables" d'Ephèse allaient l'adorer en un temple magnifique, qui passa pour une des sept merveilles. O la belle demoiselle ! Les mauvaises langues prétendaient que ces messieurs faisaient encore plus de cas de sa beauté que de sa chasteté ?

Un jour où avec ses chiens, mademoiselle avait lancé un cerf, l'animal prit l'eau et la chasseresse en fit de même.

Passe un jeune fat, du nom d'Acteon lequel ajusta son lorgnon pour voir quelle mine feraient sur l'onde une crinoline flottante et un "Grecian Bend." Sa curiosité fut bien punie, car la chaste demoiselle, qui avait étudiée la magie blanche, lui fit une passe magique et de suite on vit à la place de l'indiscret Acteon, un cerf timide que l'inhumaine laissa même croquer vif à ses chiens.

Hélas ?

Le Sport.

29EMES COURSES ANNUELLES DU CLUB DE RAQUETTES "MONTREAL."

Ce doyen des clubs de Raquettes, fondé en 1843, a donné ses courses annuelles samedi dernier, 17 Février, à l'endroit ordinaire, rue Sherbrooke.

Tout était à peu près dans le même état qu'aux courses du Grand-Tronc, le samedi précédent.

La même bande était présente et n'a pas peu contribué au succès de la réunion.

L'assistance était nombreuse, le temps un peu froid.

Les entrées n'étaient pas aussi nombreuse et la compétition s'en est ressentie.

Son Honneur le Maire, M. Coursol, messieurs A. A. Stevenson et W. F. Kay agissaient comme Juges.

Le Secrétaire du Club, M. W. H. Whyte présidait au départ.

Quelque temps après 2¼ heures, la première course sur le programme

2 milles, ouverte

commença. Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que la course serait de quatre milles, mais les officiers du Club jugèrent à propos de se départir de cette règle pour cette année et se bornèrent à deux milles, ce qui est bien suffisant.

Cette course est particulièrement pour les Indiens, et cette fois deux blancs seuls avaient fait leurs entrées, mais ils n'eurent garde de courir, probablement par ce que l'appas ordinaire—\$10 au premier blanc—avait été retiré.

Les mêmes Indiens du samedi précédent se présentèrent. Keraronwe était décidé à ne pas arriver exæquo encore une fois, et en conséquence bondit comme un daim au signal donné.

Etant parvenu à mettre une large distance entre lui et son rival, Daillebout, il modéra son train et finit par gagner sans effort apparent ;

Daillebout second, environ quinze à vingt verges en arrière, ses compatriotes le suivant à peu de distance.

Prix :—\$20, \$8, \$4, \$2 et \$1.—Temps : 12, 19.

Nous donnons le temps tel que l'ont donné ceux qui le gardaient. 1.17 ; 2.43 ; 4.17 ; 5.51 ; 7.26 ; 9.03 ; 10.42 ; 12.19. Nous doutons de la véracité de ces chiffres.

COURSE A BARRIERES—A EPREUVES.

3 entrées, 2 partant. Ermatinger premier,—14¾ ; Beckett second, tomba à la dernière barrière.

Beckett prit la seconde épreuve en 15¾, Ermatinger second.

Ce dernier contesta Beckett, prétendant qu'il était arrivé le premier.

Cette contestation donna lieu à une perte de temps considérable. Les Juges ne connaissant pas les règles, et n'en ayant pas sous la main retardèrent leur décision. Enfin étant parvenus à bout de s'en procurer une copie, ils décidèrent en faveur de Beckett selon la règle qui dit "Est vainqueur le coureur dont la poitrine atteint le poteau la première."

Cette décision ne plut pas à Ermatinger qui ne voulut pas courir une troisième fois et Becket finit la distance au pas dans la troisième épreuve, afin de gagner la course.

Pas de temps. Prix—Médaille en or.

¼ MILLE—A ÉPREUVES.

Cette fois Roy eut sa revanche contre Bowie.

Ce dernier partit avec le devant et le conserva jusqu'au dernier coin au haut du chemin droit et n'en pouvant plus fut passé facilement par Roy et Newall.

Temps—1.16 4/5.

La seconde épreuve fut emportée par Newall en 1.20½, Roy second et Bowie hors d'haleine.

Bowie était encore parti avec le devant, mais le perdit vers la moitié du tour.

Cette épreuve fit encore perdre beaucoup de temps, à cause du protêt de Newall contre Roy pour malhonnêteté.

Après avoir entendu les parties de part et d'autre, les Juges donnèrent l'épreuve à Newall.

La troisième épreuve fut chose facile pour Roy.

Temps.—1.19½—Newall second.

Afin de calmer l'animosité de quelques-uns des amis de Roy et de Newall, les Juges avaient fait courir la

COURSE DU CLUB, DEUX MILLES,

ouverte seulement aux membres du Club, après la seconde épreuve de la course précédente.

Il est vraiment malheureux que ce dernier n'ait pu fournir plus de deux coureurs, aussi la course manquait d'intérêt.

Néanmoins, Mudge fournit une bonne course.

Son seul adversaire, Rose, se retira, après avoir accompli le premier mille.

Temps : 14.14.—1.31 ; 3.14 : 4.58 ; 6.45 ; 8.32 ; 10.27 ; 12.26 ; 14.14.

Les membres du club "Montréal", qui ont gagné les coupes annuelles, ont été :

1857.....	Frank Dowd	Pas de temps.
1858	Thomas Coffin.....	Pas de temps.
1859.....	W. H. Stanley.	14.28
1860... ..	H. L. MacDougall	14.47
1861.....	J. H. Blakely.....	15.30
1862.	Charles Radiger.....	14.10
1863.....	C. Fisher.....	14.32
1864.....	George Massey.. ..	14.05
1865.....	Alexander Davidson....	16.00
1866.....	——MacFarlane.....	16.22
1867.....	C. BOUTHILLIER.....	14.55
1868.....	J. Henderson.....	14.14
1869.....	Leslie Skelton.....	14.47
1870.....	R. H. Brand.....	13.39½
1871.....	——Kissock.....	12.36½
1872.....	E. W. Mudge.....	14.14

100 VERGES—A ÉPREUVES.

A l'exception de Whyte, tous se présentèrent. Les deux épreuves furent prises consécutivement par Foy. Ermatinger second dans la première et dernier dans la seconde, à cause d'une chute au départ; Becket second dans la seconde épreuve et troisième dans la première, Bowie tenant le gouvernail.

Temps.—14 3/5—14, secondes, Médaille en or.

½ MILLE POUR LES INDIENS.

Comme d'habitude, le Club avait permis aux Indiens d'entrer dans les courses ouvertes, mais les blancs ayant signifié leur intention de ne pas courir dans ce cas, les officiers ouvrirent une course spéciale pour les Indiens.

Keraronwe ayant le gousset rempli permit à Daillebout de prendre le ½ mille, se contentant de la seconde place, les autres Indiens en arrière.

Cette course fournit l'occasion de pouvoir constater la force de Keraronwe. Il s'était trouvé au moins douze ou quinze verges en retard lorsque les autres partirent, mais il les rattrapa en peu de temps après les avoir passé dans deux ou trois pieds de neige à côté de la piste.

Temps.—2.47½. 1.17½ pour le premier quartier.

UN MILE, OUVERT

Nous nous attendions à un grand nombre de coureurs, le prix en valait la peine, une magnifique boîte de toilette de la valeur de \$25, et malgré cela il n'y eut qu'un seul coureur, Boyle.

On voulut faire courir Mudge, mais celui-ci répondit qu'il en avait eu assez avec les deux milles.

Temps—1.32 ; 2.13 pour le demi-mille ; 4.55, et 6.32 pour le mille.

½ MILLE, OUVERT

Cette fois Bowie fut plus heureux et réussit à prendre la course après avoir eu le devant tout le temps. Boyle essaya de le passer plusieurs fois, mais ne put jamais y parvenir.

Cullens ou Murphy, nous ne pouvons les distinguer, attendu trop longtemps pour faire son effort, arrivant second, quelques pieds en arrière de Bowie. Boyle troisième. Temps—1.22 ; 3.03 3/5 pour la course.

Newall qui était entré se retira après le premier tour.

COURSES DES PETITS GARÇONS.

dont la taille ne dépasse pas 4 pieds 6 pouces, ¼ de mille, vint ensuite. Une vingtaine se mirent en ligne.

Après des chutes fréquentes, Nicholson arriva premier en 1.36 ; Thomas Murray, second et un grand garçon troisième 1er prix, médaille en argent ; 2o une paire de raquettes.

½ MILLE, POUR LES NOVICES.

c'est-à-dire ceux qui n'ont jamais gagné de courses. 15 entrées, presque tous partirent.

Cette course excita beaucoup l'avidité des spectateurs. Plusieurs tombèrent, un perdit une raquette et un autre en ayant mal attaché une se vit forcé d'abandonner la course, parce qu'elle allait tout de travers. Comme nous nous y attendions, Farmer remporta le prix, une médaille en or. Temps, passable—3.07. Hutchison et Bowden seconds exæquo.

Cette course termina le programme et les Juges décernèrent les prix aux vainqueurs tout en les accompagnant de bons mots et de paroles flatteuses pour les heureux mortels.

Après les hourrahs ordinaires "pour la Reine," les Juges, et M. N. Hughes proposé par M. Coursol, l'assemblée se dispersa pour revenir samedi prochain, assister aux courses de "l'Alexandra."

Le même soir, vers 7½ heures comme nous le disions dans notre dernier numéro, le Club donna son banquet annuel au "Globe."

Comme on ne nous a pas fait l'honneur d'une invitation, nous ne pouvons en donner le compte rendu et nous le regrettons pour nos lecteurs, car nous aurions aimé à leur raconter la manière dont se passe ces réunions agréables.

Mais nous espérons que nous pourrions le faire avant que la saison ne soit terminée.

Les rameurs des universités Oxford et Cambridge, ont commencé la série d'exercices préparatoires à la grande course annuelle fixée au 23 Mars prochain.

Le gouverneur général, Lord Lisgar a communiqué au Club de Turf "Ottawa" que le "Queen's plate" annuel sera couru à Ottawa.

Nous donnerons dans notre prochain numéro le compte rendu des faits et gestes de la Convention dont nous parlions il y a quelque temps.

Variétés.

Les habitants de la terre s'entendent ou plutôt se confondent et s'embrouillent entre eux au moyen de trois mille soixante-quatre (3,064) langages différents.

Le nombre des hommes est à peu près égal à celui des femmes.

La moyenne de la durée de la vie de l'homme est d'environ (23) ans, un quart meurt avant l'âge de (9) ans.

Une moitié avant l'âge de dix-sept (17) ans.

Sur chaque million de personnes, une seulement atteint l'âge de cent (100) ans, sur chaque centaine, neuf personnes seulement atteignent soixante-cinq (65) ans, et pas plus d'une sur cinq cents (500) voit l'âge de quatre-vingts (80) ans.

Il y a sur toutes les parties de la terre connues jusqu'ici une population de 1,000,000,000 d'âmes.

"Trente-trois millions, trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois individus meurent chaque année"; sept mille sept cent quatre-vingts chaque heure et soixante chaque minute.

En d'autres termes, chaque seconde sonne le glas d'un être humain.

Ces pertes énormes, il est vrai, se contrebalancent par le nombre des naissances qui sont à peu près la même proportion.

Le Saint Simonien international 606 et l'athée Jules Simon veut absolument détruire jusqu'au vestige de la liberté en France. Il a introduit un projet de loi établissant l'instruction primaire gratuite et obligatoire. La chambre l'a fort mal reçu.

La commission spéciale chargée de l'examiner fera certainement un rapport défavorable.

Elle se compose de 13 membres, dont 2 sont favorable au projet et 11 contraires.

Voici ce que le *Constitutionnel* dit à ce sujet :

Les deux commissaires qui acceptent le projet de M. Simon, à la condition d'importantes modifications, sont M. M. Ricard et Carnot; les onze commissaires qui n'en veulent à

aucune condition sont M. M. Gaslonde, Ernoul, de Corcelle, Delpit, l'abbé Jaffré, Mgr Dupanloup, comte des Bessayns de Richmond, Tailhand, Ch. de Lacombe, Keller, vicomte de Cumont.

Cette majorité de la commission a son contre-projet tout prêt. C'est une proposition de loi émané de l'initiative de 33 députés, parmi lesquels 7 des commissaires: M. M. Dupanloup, Delpit, l'abbé Jaffré, de Corcelle, le vicomte de Cumont, Ernoul, Ch. de Lacombe.

Au nombre des autres signataires de cette proposition figurent des hommes appartenant aux différents groupes de la majorité et ayant une notoriété réelle dans leur parti. Je citerai notamment MM. le duc de Broglie, Vitet, Saint-Marc, Girardin, général d'Aurellies de Paladines, Fresneau, comte de Mérode, vicomte de Meaux, Moulin, Cornélis de Witt, amiral Jauréguiberry, général le Chabaud-Latour, de Lavergne, de Gontaut-Biron, Johnston, de Kerdrel, Jaubert.

La différence radicale entre le projet de M. Simon et celui des députés que je viens de nommer porte sur le mode de nomination des instituteurs. M. Simon veut retenir pour les inspecteurs d'Académie le droit de nomination que tout le monde reconnaît devoir être enlevé aux préfets; la proposition adverse demande que les instituteurs soient nommés par les conseils municipaux, dans des conditions déterminées et suivant des règles fixes.

Même dissentiment absolu en ce qui concerne les peines disciplinaires à infliger aux instituteurs. M. Simon se plaint de ce que les instituteurs dépendent de trop de maîtres: du maire, du curé, des délégués cantonaux, etc. Il veut les soustraire à cette dépendance en remettant au conseil départemental de l'Académie l'application des diverses pénalités: suspension, mutation, révocation.

C'est la centralisation dans les mains de l'Université, c'est-à-dire du ministre, de tout ce qui touche au choix et à la carrière des instituteurs; dans ce système, le ministre reste le maître; il n'y a de changé que l'intermédiaire, le délégué de l'omnipotence ministérielle, qui est l'inspecteur d'Académie au lieu d'être comme autrefois le préfet.

La proposition émanée de l'initiative parlementaire place l'instruction primaire dans chaque canton sous la surveillance d'un comité des délégués cantonaux. C'est ce comité qui établit les propositions motivées pour la liste d'admissibilité et d'avancement des instituteurs; ce n'est que sur son avis que des peines disciplinaires peuvent être prononcées contre un instituteur; enfin les inspecteurs de l'enseignement primaire, au lieu d'être nommés arbitrairement par le ministre, ne pourraient être choisis que sur une liste de présentation dressée par le conseil départemental. Ces modifications sont évidemment inspirées par un esprit décentralisateur.

Enfin, M. Simon voudrait que les religieuses fussent assujetties, pour être institutrices, à la production du brevet de capacité, tandis que la majorité ne demande pour elles que la lettre d'obédience, certificat délivré par l'évêque, tienne lieu du brevet.

L'élection de M. Littré, un athée, à l'Académie française malgré que ses doctrines eussent été démasquées, a engagé Mgr. Dupanloup à donner sa démission que l'Académie a refusé d'accepter.

Sa Grandeur n'en persista pas moins à refuser d'accepter M. Littré pour collègue.

Ce fait a créé une profonde sensation et donne lieu à une polémique dans la presse où M. Veuillot publie de brillants articles en faveur de Mgr. Dupanloup.

—Des faits inouïs, inexplicables, se passaient, dès les premiers jours d'octobre, dans la commune de Calabanac, canton de Cadours (Haute-Garonne). M. Adolphe de Limayrac

vient d'écrire à ce sujet, à la *Gazette du Languedoc*, une longue lettre de deux colonnes. Nous résumons dans ses parties essentielles le récit de M. de Limayrac.

C'était le 7 octobre 1871, dans une petite ferme de la commune de Calabanac. La maîtresse de la maison était assise tranquillement le soir, au coin de sa cheminée lorsqu'elle entend tout à-coup un bruit singulier et une pierre tomber de la cheminée dans son pot-au-feu. Une seconde pierre, suit la troisième.

Le mari arrive du travail et cherche à calmer les pleurs de sa femme. Mais voilà que les pierres tombent d'un plancher parfaitement joint et forcent le mari à se rendre à l'évidence.

Le fermier, qui croit à une mauvaise plaisanterie, prend son fusil et fait le tour du logis pour surprendre le farceur. Il ne voit absolument rien. Rentré chez lui, nouvel assaut de coups de pierres. Ces pierres étaient des cailloux et des débris de tuile.

Jugez de l'effroi de ces braves gens ! Le lendemain, même phénomène, pendant la matinée, le milieu du jour et le soir. On va chercher le curé.

Celui-ci, accompagné de trois personnes, se rend à la ferme.

Ils n'étaient pas à cent pas de la maison qu'ils sont, eux aussi, assaillis par des pierres, venant de toutes les directions, dans les conditions contraires aux lois de la pesanteur, perpendiculairement et horizontalement.

Aucune ne les touche, mais toutes les effleurent avec une précision étonnante.

Dans la ferme continuation du phénomène, on sonde les plafonds, les alentours, impossible de rien découvrir, on se retire. Ces braves gens vont coucher au village voisin. Pendant le trajet, une pierre atteint violemment le fermier à l'épaule. Des faits identiques se reproduisent trois jours de suite.

Le 11, le curé bénit la ferme. Pendant la cérémonie, les pierres tombent plus rarement. Le 12, le phénomène disparaît. On croit que tout est fini; mais le 23 le sabbat recommence comme de plus belle.

Une pierre brise la pendule, une autre la soupière des fermiers pendant leur repas.

Cette dernière pierre paraît être tombée du plancher.

Nos gens n'y tiennent plus. Ils démenagent; mais les mauvais esprits les poursuivent.

Dans la nuit du 30 au 31 octobre ils sont rossés de coups chez un de leurs voisins quoiqu'il y eut dix personnes couchées dans la même chambre. Les témoins ne sont nullement hallucinés.

Tout le canton de Cadours commente ces choses étranges. Mais personne n'en peut donner l'explication. Le fait est que ceci déroute toute imagination.

L'abjudication de la démolition des forts de Montrouge, Vanves et d'Issy, comme inutiles au sud de Paris, vient d'avoir lieu au Luxembourg.

D'un autre côté, on assure que le projet d'établir des forts de Paris au Havre a été accepté en principe. La distance entre ces deux villes étant de quarante lieues, ces forts seront placés à cinq lieues l'une de l'autre, ce qui en portera le chiffre à huit.

De cette façon, Paris ne pourra jamais être investi, toute la ligne de Normandie étant solidement défendue.

"Fusillez l'archevêque et les otages, incendiez les Tuilleries et le Palais-Royal, et repliez-vous sur la rue Germain-des-Près.

" Le procureur de la Commune,
" RAOUL RIGAULT.

" Ici, tout va bien."

Tel est l'ordre terrible dont la reproduction occupe la première page du dernier numéro de l'*Autographe*.

On lit dans une chronique publiée dans "l'Union des Cantons de l'Est :

Je pourrais vous nommer quelqu'un qui s'occupe en ce moment d'écrire la vie de Riel et celle, plus longue, et j'oserais dire plus intéressante, de son père.

La vie du père Riel! me dites-vous étonné. Mais cet homme-là n'a jamais rien été.

Pardon, "he was somebody." Demandez-en des nouvelles à la compagnie de la Baie d'Hudson dont il a été pendant vingt ans un adversaire redouté et rarement vaincu. Vous savez tout ce qui s'est passé dans le Nord-Ouest entre la puissante compagnie et les métis qui voulaient lui arracher le monopole de la traite et du commerce d'importation, eh! bien, le père de Riel a joué un rôle considérable dans ces luttes, et comme chef des métis, il s'était acquis un prestige qui n'a pas péri avec lui, puisqu'il s'est reporté sur la tête de son fils, homme de talent comme son père, mais plus instruit. Vous voyez que tout n'est pas dit sur le Nord-Ouest.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE,
District de Montréal } Acte de Faillite de 1869
No. 985
In Re

JAMES McCARTHY

Failli.

Le vingt septième jour de Mars prochain le Soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

JAMES McCARTHY,

Par son procureur,

ad litem

J. J. CARRAN.

Montréal, 15 Février 1872.

PROVINCE DE QUEBEC } DANS LA COUR SUPÉRIEUR
District de Montréal }
No. 532

DAME CELINA DAIGNAU de la paroisse de Chambly, District de Montréal, épouse commune en biens de Louis Patenaude cultivateur du même lieu et dûment autorisée à ester en Justice par autorisation judiciaire pour les fins de la présente action,

Demanderesse,

vs.

Le dit LOUIS PATENAUDE,

Défendeur

Un action en séparation de biens a été intenté ce jour par la Demanderesse contre le Défendeur.

LUCIEN HUOT,

Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 2 Février 1872.

d-23

QUARTIER ST. LOUIS

POUR CONSEILLER :

MR. JOS. BRUNET.

AVIS.

Nous mettrons sous peu de jours en vente "l'Intermède de la Comédie Infernale," qui doit relier les deux premiers actes de cette œuvre importante parue au mois de Décembre dernier, avec les actes qui paraîtront dans la suite.

Cet "Intermède," offre le puissant intérêt d'explications franches, logiques, sensées, populaires et surtout orthodoxes, sur tout ce que contient la première partie de l'œuvre. Nous ne doutons donc pas de l'avidité avec laquelle il sera également lu, non plus que des vives lumières qui en jailliront sur tout ce qui touche aux graves questions déjà débattues et encore à débattre dans l'ensemble de la "Comédie Infernale."

Sur la demande de plusieurs membres des plus distingués du Clergé Canadien, nous abaissons à 30 cents le prix de "l'Intermède," d'ailleurs presque aussi volumineux que les deux premiers actes réunis; heureux de pouvoir contribuer ainsi, dans la sphère de nos services d'éditeur, à la diffusion de la vérité sur des sujets qui sont en quelque sorte l'âme de la vitalité catholique dans notre pays.

Les personnes qui voudraient, soit dans la ville de Montréal, soit dans les autres localités du Canada, prendre un dépôt de cette publication, n'auraient qu'à s'adresser aux Bureaux du *Franc-Parleur*, et il sera suivi avec elles les conventions d'usage en pareille matière.

EST ACTUELLEMENT EN VENTE

"LA COMEDIE INFERNALE"

AU

No. 9, Rue Ste. Thérèse,

Les libraires des villes et des campagnes pourront s'en procurer en s'adressant à ce bureau.

PRIX DE CHAQUE EXEMPLAIRE :

En gros 40 cts. ou \$4.80cts. la doz.
En détail 50 cts.

Les frais de post seront à la charge de l'acheteur.

NOUVEL**ATELIER TYPOGRAPHIQUE!**

AU

NO. 9, RUE STE. THERESE.

—:0:—

Nous avertissons nos lecteurs ainsi que le public en général que nous avons établi un Atelier de Typographie à l'adresse ci-haut mentionnée, où nous pourrons exécuter toute espèce d'ouvrages aux prix les plus réduits et sous le plus court délai.

LE FONDS DE NOTRE ATELIER ETANT FOURNI

QUE DE

CARACTERES NEUFS

Nous assurons les patrons que l'ouvrage qui nous sera confié, possédera tout le fini que l'on peut désirer dans ce genre d'industrie.

LES IMPRESSIONS DONT ON SE CHARGE

CONSISTENT EN

PLACARDS,

FACTUMS,

LIVRES,

CIRCULAIRES,

Cartes Funéraires,

CARTES DE VISITES

&c., &c.

UN PRIX EXTREMEMENT REDUIT.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de J. B. Resther, Entrepreneur et commerçant de la Cité de Montréal, tant en son propre et privé nom que comme ayant fait affaires en société avec Ignace Resther sous les noms et raisons de Resther & fils.

Failli.

Le soussigné, L. Jos. Lajoie, de la Cité et du District de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 43, Rue St. François-Xavier, en la Cité de Montréal, Mercredi le sixième jour de Mars prochain à 11 A. M. pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en générale.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 10 Février 1872

LE CHEMIN DE FER

LE GRAND TRONC DU CANADA

1871 - ARRANGEMENTS D'HIVER - 1872

NOUVEAUX CHARS

POUR

TOUS LES TRAINS EXPRESS

Les trains partiront maintenant de Montréal comme suit :

ALLANT A L'OUEST.

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à 8.00 A. M.
Expres de nuit do do 8.08 P. M.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Train d'accommodement pour Island Pond et les situations intermédiaires 7.00 A. M.
Express pour Boston via Vermont Central 9.00 A. M.
Express pour New-York et Boston via Vermont Central 3.30 P. M.
Train de la Malle pour St. Jean et Rouse's Point, en connexion avec les Trains de Stanstead, Shefford et Chambly et en jonction avec le Chemin de Fer des Cantons du Sud-Mst et avec les Steamers du Lac Champlain 3.00 P. M.
Train de la Malle pour Island Pond et les stations intermédiaires 2.00 P. M.
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham, Portland, Boston, et les provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe Upton, Acton, Richmond, Sherbrooke Lennoxville, Compton, Coaticooke et Norton Mills, seulement à 10.30 P. M.

Il y aura des Chars Dortoirs Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des stations aux heures données.

Les steamers *Carlotta* ou *Chase* laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les samedis après-midi, à 4.00 heures. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundi et Jeudi à 6.00 heures pm., pour St. Jean, N. B., etc., etc.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations sur l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires du chemin, s'adresser au bureau où l'on vend des billets, à la station Bonaventure ou au bureau No. 39 Grande Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES

Directeur-Gérant

Montréal, 8 nov. 1871.-53

C. — C. — C.

CELEBRE

Cordial Carminatif

Pour la Dentition des Enfants, Diarrhée, Dysenterie, Convulsions, perte de sommeil, et toutes maladies nerveuses auxquelles les enfants sont sujets.

PRIX : 25 CENTS LA BOUTEILLE.

A vendre chez tous les Pharmaciens.

DEVINS & BOLTON

Salle d'Apothicairerie, Montreal.

HUILE

DE

FOIE DE MORUE

A

L'HYPHOPHOSPHATE DE CHAUX



Prix 50c et \$1 la bouteille

Dans cette préparation, il n'y entre que la meilleure huile de foie de morue.

Son gout est doux et elle a la consistance de la crème.

Elle n'a ni l'odeur, ni le goût de l'huile. L'estomac le plus délicat peut la garder. Préparé seulement p

DEVINS & BOLTON,

Salle d'Apothicairerie, Montreal.

A vendre chez tous les Pharmaciens.

Alcoolature d'Arnica

des RR. PP. Trappistes du Monastère de Notre-Dame des Neiges, est employée à l'usage externe et interne, avec une immense supériorité sur toutes les préparations de ce genre.

Prix : 80 cts. le flocon.

Agents pour le Canada :

DEVINS & BOLTON,

Salle d'Apothicairerie, Montréal.

LES CELEBRES

PASTILLES A VERS

DE

DEVINS

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents, sont à vendre chez tous les Pharmaciens et principaux marchands de la campagne.

Prix : 25 cents a boîte.

DEVINS & BOLTON,

Pharmacien en Gros,

SALLE D'APOTHICAIRERIE

MONTREAL.

MAGASIN CANADIEN DE FERRO-

NERIES.

H. BELIVEAU

IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES

ET FABRICANT DE

FERBLANTERIES

Euseigne de l'Égouine
et du Cademas

193 ET 195, RUE SAINT-PAUL

MONTREAL

Assortiment complet d'Huiles, Térébentine, Peintures de toutes sortes, Vitres de toutes grandeurs, Vernis, etc.

Aussi : Poêles doubles à 1 ou 2 fourneaux, Poêles de Cuisine à Charbon et à Bois, de Fantaisie et autres.

C. A. PARENT,

NOTAIRE,

No. 43, RUE SAINT-VINCENT,

RESIDENCE :

376, RUE ST-JOSEPH

Montréal, 28 Septembre 1871.

"Le Franc-Parleur"

Publié tous les Jeudis, à Montréal Canada,

A SES

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES

No. 9 RUE STE. THERÈSE,

ANCIEN ETABLISSEMENT DU "PAYS"

ABONNEMENT :

Canada, \$2 00 par année, payable semi-annuellement.

États-Unis, \$250 par année, payable d'avance.
Par numéro, 5 Centins.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.

Envoi par lettres enregistrées ou par ordre sur le Bureau de poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES :

8 centins la ligne, 1ère insertion.

2 " " 2ème "

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de poste sur les publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné.

Le manque d'attention à ce détail entraînerait une dépense de deux centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Toutes lettres non-affranchies seront invariablement refusées.

Les journaux qui seront échangés ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction et à l'administration du journal, devront être adressés au FRANC-PARLEUR, No: 9, rue Ste. Thérèse, Montréal.

Le FRANC-PARLEUR formera à la fin de l'année un volume de 624 pages, grand in-quarto.

Toute personne qui nous fournira 5 abonnements, aura droit à la réception gratis du FRANC-PARLEUR, pendant un an.

À l'atelier du FRANC-PARLEUR, on se charge de toutes espèces d'ouvrages d'imprimerie dans les derniers goûts, (cet atelier étant monté avec un matériel tout neuf à des prix défiant toute compétition,